Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Décembre 1897. No. 6.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront inserées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba."

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN,
SAINT-BONIFACE,
MANITOBA,
CANADA

NOS DROITS

Vraiment certains de nos confrères ont des arguments bien étranges pour essayer de prouver que nous avons perdu nos droits scolaires et par conséquent que la question des écoles est morte au Manitoba.

Un mot répond à leurs sophismes. Ces droits de qui les tenons-nous ? De la bonne volonté de quelques citoyens ou de la Constitution. Il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de difficulté : nous tenons nos droits de la constitution. Or la constitution n'est pas changée, le pacte fédéral comme l'acte de l'Amérique du Nord n'ont pas été modifiés ; au contraire, la Suprême Cour de justice pour tout l'Empire, le Conseil Privé de Sa Majesté a déclaré que la constitution de notre pays devait être exécutée dans toute sa force, et par conséquent que nous avions droit à être mieux traités et qu'il était du *devoir* du gouvernement de faire disparaître tous nos griefs. Donc nos droits nous les avons encore, donc ils ne dépendent aucunement de la bonne volonté des gens, donc la défection, la trahison de certains catholiques même au Manitoba, trahison que l'on nous jette si souvent à la figure, ne change en rien la question des écoles au point de vue constitutionnel, donc ces défections ne nous ont fait perdre aucun de nos droits, donc la question des écoles n'est pas morte ! Et parceque la constitution est toujours vivante, la question des écoles est plus vivante que jamais, et c'est pour celà que plus que jamais aussi nous réclamons la justice et nos droits !

DANS LE CAMP ANGLICAN

Disette de Pasteur

Londres, le 7 novembre.

Les loups ne se mangent pas entre eux, dit un vieux proverbe. Eh bien ! les anglicans, afin d'établir leur supériorité sur ces carnassiers, sont en train de s'entre-dévorer. Ce régime alimentaire paraît leur plaire. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il leur profite. "L'Eglise anglicane est catholique." sécrient les ritualistes. "Vous mentez par la gorge, l'Eglise anglicane est protestante," hurlent les évangéliques (drôle de nom pour des gens qui n'ont absolument rien de commun avec l'Evangile). "Catholique !" —"Protestante !"—Et chacun tire de son côté devant John Bull ahuri.

Cela pourra durer longtemps ainsi, mais les gens de la Basse-Eglise, ou si vous aimez mieux les Evangéliques, ont déclaré par la bouche de leur prophète M. John Kensit, qu'il faillait en finir.

Cet homme illustre est l'organisateur et le chef de la brigade de la Défense protestante.

Voilà un nom qui évoque l'idée de l'Eglise militante et qui sent la poudre. M. Kensit a ouvert la campagne à Nottingham où il a fait une protestation publique contre "la messe de *Requiem*" célébrée dans l'église de Saint-Mathias. Il vient maintenant d'arriver à Londres où il se propose de continuer avec énergie la guerre au ritualisme. Il se rendra dans toutes les églises qui sont, comme on dit ici, "de la haute" ; il assistera au service, et il protestera publiquement contre des pratiques qu'il prétend imitées du papisme. A ce jeu, il risquera l'arrestation, l'amende, la prison. Mais que lui importe ? A toutes les causes saintes, il faut des martyrs, et M. Kensit éprouve le besoin de couronner sa tête des palmes d'Idumée. Allons! nous allons rire un brin.

***

Il pourrait bien se faire pourtant que le combat cessât de faute de combattants. En effet, le *Guardian*, l'organe le plus accrédité du parti de la Haute-Eglise, se plaint amèrement de ce que le nombre des candidats au ministère diminue tous les jours et de ce que ceux qui se présentent soint très imparfaitement préparés. Ce qu'il y a de plus curieux dans cet article, c'est qu'il laisse de côté toute idée de vocation, et qu'il discute la question exclusivement au point de vue monétaire et professionnel. Le ministère pastoral est aux yeux de l'auteur un été comme un autre. Telle semble être du reste l'opinion des vicaires eux-mêmes, puisqu'ils se sont constitués en Syndicat. Par moment même, ils évoquent le spectre d'une grève.

Il paraît que la carrière de l'enseignement fait au ministère anglican une concurrance redoutable, et qu'une des causes du déclin de la profession ecclésiastique, c'est que l'idée s'est répandue parmi les élèves des Universités que, pour être pasteur, il n'est pas nécessaire d'avoir un esprit très cultivé et, dans le fait, que les prétendus ordres anglicans constituent de véritables stigmates intellectuels. Franchement, je ne connais rien de moins apostolique que le ministère pastoral dans l'Eglise protestante. F. DE BERNHARDT.

ALCOOLISME

En 1896, on a consommé en Angleterre 1,375,773 millions de gallons de bière. La consommation de l'eau-de-vie donne des chiffres encore plus effrayants : elle s'élève à 1 gallon ½ par tête, femmes et enfants.

Le rendement fourni par les droits d'accises sur l'eau-de-vie, en 1896, s'est élevé à 16,816,000 livres soit 84,080,000 dollars !

Ces chiffres ne sont-ils pas plus éloquents que le plus beau des discours contre l'alcoolisme ?

Le dimanche 5 dec, M. Charles Bossuyt, propriétaire de l'Elm Park Dairy, est revenu de la Belgique après une absence de trois mois. Il s'était rendu dans son pays natal pour contracter mariage avec Mlle. Marie Vanraes, qui avait déjà deux des ses frères établis au Manitoba.

M. et Mme. Bossuyt sont arrivés en bonne santé, et n'avaient pas l'air trop fatigués, quoique leur voyage de retour ait duré 30 jours.

Lundi soir, 6 décembre, les Belges de Saint-Boniface et des environs se réunissaient chez M. Bossuyt pour offrir à leur compatriote et à sa charmante jeune épouse, leurs souhaits de bonheur.

Deux adresses lui ont été lues, l'une au nom des membres de la société Belge de Secours Mutuel "l'Union fait la Force," et dont M. Bossuyt est le président ; l'autre au nom de ses nombreux amis Flamands.

Après une agréable soirée, tous se sont retirés, enchantés du bon accueil qu'ils avaient reçu chez M. et Mme. Bossuyt.

UN BELGE.

Chronique de la Province

Sainte-Rose du Lac

15 Décembre 1897—L'hiver enveloppé de son épais manteau de neige, a quelque peu suspendu l'activité de nos intelligents colons, et seul le bruit de la hache des bûcherons rappelle que les bords du lac Dauphin, autrefois solitaires, se peuplent peu à peu.

L'année agricole, qui vient de finir, est généralement considérée comme bonne : les transactions commerciales ont été plus nombreuses que celles des années précédentes et le cultivateur se déclare légitimement récompensé de ses travaux.

Aussi, peut-on espérer que dans un avenir prochain, Sainte Rose aura réalisé toutes les espérances de ses habitants. Peu à peu, une agglomération se forme autour de l'église et déjà le Vicomte de Morell d'Aubigny vient d'y ouvrir un magasin général, qui permettra aux habitants de Sainte Rose de se munir avec le moins de frais possible et au plus bas prix, de tous les objets nécessaires à la vie. L'on affirme également que Monsieur de Morell a l'intention d'établir au printemps prochain une fromagerie, si toutefois il peut trouver dans la contrée environ 200 vaches laitières pour alimenter son établissement. On ne peut que louer un pareil esprit d'initiative qui certainement contribuera à la prospérité de la colonie.

Le gouvernement est décidé à faire construire un pont sur la Rivière Tortue ; mais l'on ne sait encore quel est l'endroit désigné. En tout cas, cette nouvelle a causé une heureuse impression sur tout le monde et l'on se félicite d'avoir ainsi les communications sensiblement améliorées.

Comme on le voit Sainte Rose ne reste pas en arrière des autres colonies ; et, s'il reste encore beaucoup à faire, on peut dire que chaque jour amène une nouvelle amélioration.

Saint-Pierre-Jolys,

Les élections municipales de Salaberry ont été un véritable triomphe pour les écoles catholiques et la vénéré M. Jolys, curé de St-Pierre. A une écrasante majorité, les prétet et tous les conseillers qui s'étaient déclarés partisans des écoles séparés, ont été élus dans toute la municipalité. Honneur à MM. Jolys et Noret les curés de St-Pierre et de St-Malo, à M. Préfontaine, le préfet élu, à tous les conseillers et à l'excellente population de Salaberry.

La fête du Rév M. Jolys a été célébrée avec grand éclat à Saint-Pierre. Les RR. Sœurs de Jésus Marie qui dirigent avec tant de succès le couvent du village avaient préparé une séance délicieuse, séance relevée encore par la présence du R. P. George O. M. I. secrétaire de Mgr l'archevêque, du R. P. Lacasse O. M. I., et des RR. MM. Bourret, curé de Ste-Agathe, Noret curé de Saint-Malo et Corbeil curé de St-Adolphe qui entouraient le digne héros du jour, M. Jolys et le R. P. George parlèrent dans les termes les mieux choisis. Le R. P. Lacasse raconta à l'issue dela séance, avec sa verve ordinainaire, une de ses histoires les plus désopilantes.

Le R. P. Lacasse O. M. I. a prêché avec le plus grand succès une retraite à St-Pierre.

A L'ETRANGER

Le cardinal Richard, archevêque de Paris, a publié un mandement annonçant l'établissement dans le Tarn d'un ordre religieux qui travaillera à la conversion de l'Angleterre.

Niger—On avait annoncé un conflit entre les troupes françaises et anglaises dans le Haut Niger. Cette nouvelle a été déclarée incertaine par le gouvernement français.

Dans la seule ville de New-York, 2,500 bébés ont été trouvés dans les rues durant les derniers douze mois, et dans aucun cas, on n'a pu découvrir la mère de ces petits êtres.

Le Manitoba.

Mercredi, 29 Decembre 1897

A NOS LECTEURS

L'année 1897 sera bientôt du domaine de l'histoire et l'année 1898 aura commencé son cours. Avons-nous raison de regretter la première ? Et que devons-nous penser de la seconde ?

L'année 1897 restera marquée dans les annales de notre pays comme une année de honte ; c'est 1897 qui aura sanctionné par son silence au moins, le fameux prétendu règlement Laurier-Greenway qui nous livre pieds et poings liés entre les mains des ennemis de notre sainte religion et de notre race canadienne-française. 1897 est aussi une année de charité et de dévouement; une année de charité de la part des véritables catholiques de la Puissance comme de l'étranger qui nous ont permis de soutenir avec leur or nos écoles catholiques libres ; une année de dévouement aussi de la part de nos instituteurs et de nos institutrices et des parents fidèles à leur race et à leur *Credo*, qui, au prix de bien des sacrifices ont dirigé ou soutenu ces mêmes chères écoles confessionnelles. Que nous promet l'année 1898 ? Les évènements les plus graves pour notre pays sont annoncés. Le Pape va parler. Comment sera-t-il écouté par notre peuple ? On verra alors ceux qui sont bons et ceux qui sont méchants, alors on connaîtra ceux qui sont sincères, et ceux qui n'ont fait du pouvoir du Pape qu'un instrument pour s'emparer de l'opinion et des places ; ceux qui ne croyent plus et qui ont spéculé sur la foi pour tromper. Puisse alors notre population comprendre la vérité, reconnaître ses vrais amis st rejeter bien loin dans la honte et le mépris les hypocrites qui la trahissent. A ses lecteurs, *le Manitoba* souhaite de tout cœur et avant tout, de posséder la vérité. C'est le premier don de Dieu, car la vérité c'est Dieu lui-même. Posséder la vérité et lui être fidèles comme hommes, comme pères de famille et comme citoyens, c'est le vœu le plus cher que nous formons pour tous nos amis et aussi pour ceux qui nous haïssent et nous vendent.

Puisse encore cette nouvelle année apporter à tous nos lecteurs les joies de ce monde : paix, santé et prospérité !

L'ENCYCLIQUE

On dit que la lettre du Saint-Père a été expédiée. C'est le salut qui commence. Le texte n'en n'est pas encore entièrement connu. On sait cependant que le Pape fait un devoir de conscience aux catholiques de soutenir des écoles catholiques. C'est un heureux don de nouvelle année. Les fanatiques sont furieux : tant pis pour eux. Nous sommes catholiques et nous voulons vivre en catholiques.

LA SITUATION POLITIQUE DANS QUEBEC

Tous les journaux de la province de Québec libéraux et conservateurs,—ces derniers surtout,—consacrent chaque jour, plusieurs colonnes, à l'imbroglio Langelier-Tarte-Laurier.—La situation est claire.

Le parti libéral aujourd'hui au pouvoir, est composé d'anciens libéraux qui eurent autrefois un programme politique bien défini ; mais qui leur valut un stage trop prolongé dans l'opposition, parceque la population catholique dans Quebec, honnête et intelligente dans tout le Dominion ne voulut jamais y souscrire, avec l'instinct caractéristique à tout peuple comme à tout individu, de sa conservation. Ce programme des anciens jours, fut, il est vrai, abandonné dans Québec, revu et considérablement corrigé pour tout le Canada à la grande convention libérale d'Ottawa en 1893 !

Le parti libéral se compose encore d'anciens conservateurs, dont les premiers ralliés furent des faiseurs, qui eurent leurs jours de vogue dans le parti de Sir J. A. MacDonald, dont on s'était habilement servi dans les luttes politiques, mais qui, par leur manque de sincérité, leur peu de patriotisme leur étroitesse de vue, sacrifiant à leurs intérêts particuliers les intérêts généraux de tout le pays, n'ont pu parvenir aux postes d'honneur et d'influence que leur ambition malsaine et démesurée leur faisait ardemment désirer.

Voilà tout ce qui explique la volte face de ces *ralliés*, qui n'ont jamais été sincères chez les conservateurs, et ne peuvent l'être chez les libéraux.

Le parti libéral se compose surtout d'une foule de conservateurs; c'est la majorité, qui a conduit M. Laurier au pouvoir, et qui a cru sauvegarder des droits religieux et nationaux, en votant pour un homme, revêtu personnellement, au témoignage même de ses adversaires, d'un caractère d'intégrité et de droiture, qu'on ne rencontre guère dans notre politique canadienne.

C'est devant ces derniers, que se joue, à leur grand scandale, la tragi-comédie dont les principaux acteurs sont MM. Langelier, Tarte, Laurier.

M. Langelier, avocat éminent, professeur à l'Université Laval, ancien ministre, ancien maire de Québec, M. P. et pardessus tout, *vieux libéral*—à ces mots, toute la jeunesse libérale fait comme le fier sicambre !—M. Langelier est le représentant du premier groupe, qui eut un jour un programme plus au moins radical, des principes plus au moins condamnables, et qui croit aujourd'hui tenir en main les destinées du Canada et surtout les faveurs gouvernementales, le patronage ministériel.

Le second groupe a pour chef M. Tarte bien connu de tous les partis et souverainement méprisé de tous ses confrères politiques rouges et bleus, mais qui n'en exerce pas moins une influence unique sur les faveurs et le patronage du gouvernement.

Inde irae !

M. Langelier veut sa part de patronage pour ses amis et mieux pour lui. M. Tarte absorbe tout et ne laisse pas même des miettes, comme le mauvais riche, pour ceux qui, comme M. Langelier, se plaignent d'avoir été traités comme " le chien qui passe sur la rue."

Alors, vous comprenez, M. Langelier, comme Jupiter tonnant, a froncé ses sourcils augustes, et veut ébranler sur ses bases, le gouvernement de toutes capacités, qui de tous les points du Dominion, s'étaient donnés rendez-vous à Ottawa pour sauver la patrie. Voilà tout le motif de ce noble mouvement des mécontents.

Il y a un mois ces mêmes hommes criaient sur tous les tons que le Gouvernement Laurier ramenait dans le pays tous les progrès que les *tories* avaient éloignés de nous, et les voilà ces mêmes hommes qui hurlent maintenant : Périsse ce Gouvernement plutôt que le picotin.

M. Tarte qui est joliment crampon ne lâchera pas facilement ce qu'il a eu tant de peine à conquérir ; car s'il s'est volontairement créé cette réputation de traitre à son passé, à ses amis, à sa conscience, à son parti, c'était pour arriver là où il est, où il restera en dépit de toutes les protestations interessées. Sinon, on le verrait une fois de plus brûler ce qu'il avait adoré et crier cette variante ; " Périssent chef et collègues plutôt que mon ambition !"

Et M. Laurier au mileu de ce *tolle* hésite, parle mystérieusement de paix de concorde, des fameux *sunny ways* qui lui ont si bien réussi dans le règlement de la question scolaire ! Et il finira bien par baillonner joliment M. Langelier et lui passer, même de force, une camisole sous forme de manteau judiciaire.

Puis la paix renaîtra, parceque la satisfaction d'un seul donnera l'illusion de *refus* à tous les mécontents ; paix factice qui durera le temps d'une digestion, car dans toute cette revolution intime, le neutre seul a parlé !

Hélas ! Oui, ce n'est pas une noble cause à défendre, un acte de justice à accomplir, des droits foulés aux pieds à venger, des intérêts publics à promouvoir, des principes sacrés à défendre ; non, c'est, pour parler comme Beaugrand, une question *micouanne* à saucer dans la grande bouilloire qui mijote à Ottawa.

Et du premier au dernier, dans cette tragi-comédie, l'œil est fasciné par le picotin. C'est au club Letellier que des farceurs ont fondé pour venger la mémoire d'un grand homme (un vrai celui-là !) persicuté, qu'on disait dans une assemblée récente : Ne mettons pas le pouce entre l'arbre et l'écorce, sympathisons avec Langelier, mais courbons-nous en admirations devant Laurier, et Tarte ; car autrement, ne sachant de quel côté va pencher la balance, nous risquerions de nuire à plusieurs de nos membres, qui sollicitent en ce moment des places du gouvernement d'Ottawa.

Evidemment ce club n'a pas pour *motto* : *Sursum corda* ! Ce serait à se tordre de rire, si sous certains rapports, ce n'était profondément triste !

Quelle sincérité y a-t-il chez tous ces politiciens ? M. Laurier, lui-même, n'a-t-il pas fait ses campagnes politiques sous de fallacieux motifs, tels que respect des droits de la minorité, libre-échange etc ! Quelles promesses électorales a-t-il exécutées ? Pas une seule n'a encore été accomplie, et le seront-elles jamais ? Il semble que tout l'objectif de cet homme d'état n'a été que le pouvoir et que celui-ci une fois obtenu, il devait être absorbé par la jouissance des honneurs, des places à donner sans souci des questions capitales qui restent sans solution, quand elles demanderaient tout le temps, toute l'influence, toute l'intelligence dont il est cependant doué !

Voilà la situation ! Qu'en sortira-t-il ? Nous le dirons plus tard.

DECES

Le Rev. M. J. N. Héroux curé de La Baie du Febre P. Q. diocèse de Nicolet est décédé le 25 decembre à l'âge de 63 ans et 8 mois. Le Rév. M. Héroux était frère du Dr. Edmond Héroux de Montréal et de Mde. J. C. de Lorimier de cette ville.

AVIS

Avis est par le present donné qu'une demande sera faite au parlement fédéral à sa prochaine session pour que " La Lake Manitoba Railway and Canal Company " ait le pouvoir de s'amalgamer à toute autre compagnie de chemin de fer, qu'elle jugera à propos. C. E. L. PORTEOUS, Secrétaire,

Daté ce 24ième jour de Décembre, 1897. 27-12-97 9i.

PERDU

Entre St-Boniface et St-Norbert, un paquet contenant " 2 dessus de couvre-pieds, 8 verges de doublure et un paquet de ouate."

Une récompense à celui qui le rapportera à L'HOTEL CHAMBERLAMD.

Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session, à l'effet de renouveler la charte de la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, chapitre 78, 54-55 Victoria, et reviser son conseil de directeurs provisoires ; aussi à l'effet de modifier ce dernier acte en donnant le droit de construire un embranchement partant de Saskatoon ou près de là, allant à l'est via Humbolt, lac à la plume, jusqu'à Shellmouth, Man., de la jusqu'a Brandon ; aussi a l'ouest depuis le même point de départ, via Battleford, Fort Saskatchewan, jusqu'à et par la passe de la Tête-jaune, de la Barrard, Bute ou Dean Inlets C. B., et aussi au nord jusqu'au lac Vert, de là, via la vallée de la rivière du Castor, Isle la Crosse, Fort Chippeyan, Fort Francis et la vallée de la rivière Pelly et Yukon de Dawson City.

GEO. W. GRANT, Secrétaire.

Toronto 25 October, 1897, 10 ins.

—Nous renouvelons la mémoire à nos abonnés : que ceux qui ne payeront pas d'ici à quelque temps s'exposeront à des désagréments.

CHRONIQUE LOCALE

—Bonne et Heureuse Année.

—N'oubliez pas d'écrire 1898.

—Encan au profit de la Saint-Vincent de Paul, ce soir, à l'Hôtel de ville.

—M. Jos. Dumouchel est parti hier avec sa famille pour la Province de Québec.

—Si vous désirez faire un présent à quelques uns de vos amis, abonnez-les au *Manitoba* pour 1898.

—Toute personne qui paiera son abonnement d'avance au *Manitoba* aura droit à 25 cartes de visite gratis.

—Mesdames P. F. Soucy et Napoléon Gaudette sont parties la semaine dernière pour la Province de Québec.

—M. J. Bte. Lauzon M. P. P. doit partir demain pour un voyage d'affaires de quelques jours aux Etats-Unis.

—A la dernière séance du conseil de ville il a été voté $100.00 à l'Hopital et $100.00 à l'Orphelinat de cette ville.

—M. et Madame Joseph Pelissier de Saint-Jean-Baptiste sont parties la semaine dernière pour la Province de Québec.

—Madame Arthur Levêque est partie la semaine dernière pour le Portage du Rat, où elle doit demeurer quelque temps.

—Madame G. E. Germain est partie jeudi dernier pour la Province de Québec où elle va assister aux funérailles de son père.

—Messe de minuit des plus solennelles à St-Adolphe. Tous les paroissiens en âge de communier y ont reçu les sacrements. Le R. P. George O. M. I., a donné à cette occasion le sermon de circonstance.

—Un vote de remerciement à été voté à l'unanimité au conseil de ville à son honneur le maire Bernier et à M le conseiller Lauzon comme temoignage de leurs services rendus à la ville. M. J. Bte. Lauzon M.P.P. étant présent remercia cordialement le conseil.

—S. G. Mgr l'archevêque est parti à St-Paul dimanche passé. Sa Grandeur doit y rencontrer Son Ex. Mgr le Délégué. Mgr l'archevêque sera de retour vendredi prochain mais on croit qu'il quittera St-Boniface le lendemain samedi pour se rendre à une réunion d'évêques à Montréal.

—Depuis lundi le 2 Dec. tous ceux qui se font raser ou couper les cheveux chez J. B. Leclerc ont droit au tirage de deux magnifiques pipe qui sont données comme primes: l'une au plus haut numéro et l'autre au plus bas, le tirage aura lieu à 11 hrs. p. m. le 31 Dém.—J. B. LECLERC, Avenue Taché, St-Boniface.

—POISSON.—Morue verte, Anguille, Harengs salés, Harengs fumés, sont les Poissons que je viens de recevoir, aussi un bel assortiment de bonbons et chocolats. Demandez le chocolat Red Cross, tout à fait nouveau et délicieux, le premier qui paraisse sur ce marché. L'assortiment d'Epicerie le plus complet et des mieux choisis. ED. GUILBALT.

—Messe de minuit très solennelle à la cathédrale. Le chœur sous l'habile direction de son estimé directeur. M. E. Lévêque a exécuté une très belle messe.

A Ste Marie de Winnipeg l'église fut trois fois trop petite pour contenir la foule immense qui aurait voulu assister à la messe de minuit. M. L. Bouche a remporté un très grand succès.

—Les officiers dont les noms suivent ont été élus à la dernière assemblée des Forestiers Catholiques, Cour Taché, No. 252, pour l'année 1898. Chef Ranger, M. J. Ernest Cyr, vice chef Ranger, M. Hormisdas Beliveau, secrétaire archiviste M. J. C. Auger; secrétaire financier, M. C. A. Lemieux; trésorier, M. S. A. D. Bertrand; syndics, MM. Joseph Senez, Telesphore Pelletier et A. Phaneuf; médecin examinateur, Dr. J. H. O. Lambert; conducteurs MM. Romuald Guilbault et A. Marion, sentinelles M. Arcadus Marcoux et Napoléon L'Evêque.

—On sait que l'hon. juge Prud'homme avait rendu une sentence de la plus haute importance dans la cause Burke vs Marcoux, à cause des nombreux points de loi qu'il traitait. Cette cause a été en appel et leurs seigneuries les juges, Taylor, Killan, et Bain ont rendu à l'unanimité une décision qui confirme sur toute la ligne le jugement de son honneur le juge Prud'homme. Cette décision fait le plus grand honneur au distingué et si sympathique juge Prud'homme et à M. Jos Dubuc. l'avocat de la défense qui a remporté un succès envié par bien des anciens du Barreau, succès qui lui promet le plus bel avenir.

—M. J. Bte. Lauzon a obtenu le contrat pour fournir la viande aux Barraques de Winnipeg.

—Le Frère J. M. J. Mulvihill O M.I., a été élu préfet de la Municipalité Saint-Laurent, les conseillers sont MM. Joseph Hamelin, Laurent Atkinson, Richard, Lengley et Alex. Fiddler.

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

ON DEMANDE

Pour une maison de commerce, une femme française, qui parle l'anglais, avec une bonne education.

S'adresser au No 196 Rue Fort Winnipeg.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, au nom de "The Manufacturers guarantee and accident Insurance Company," d'un Acte changeant le nom de la dite Compagnie et celui de "The Guarantee and Accident Insurance Company of Canada" ou en tout autre que le Parlement du Canada permettra et les Directeurs pourront approuver, ratifier et confirmer le règlement passé par la dite Compagnie pourvoyant à l'émission d'actions privilégiées de la dite Compagnie.

Beatty, Blackstock, Nesbitt Chadwick & Riddell, Solliciteurs des requérants.
Toronto, 4 Nov. 1897.

9-11-9ins.

AVIS

Une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Britannique, avec pouvoir de construire une voie ferrée partant de Victoria, Colombie-Britannique, et allant jusqu'à Winnipeg, Manitoba, *via* Bute Inlet, Cariboo, Edmonton et Prince Albert, avec un embranchement traversant les districts de Carsiar et Yukon et un embranchement descendant les vallées des rivières Canot, Colombia et Kootenay jusqu'au 49e parallèle de latitude; avec pouvoir d'acheter, affermer, se fusionner ou faire des arrangements de circulation avec des lignes ou compagnies existantes sur la ligne de chemin de fer projeté ou s'y rattachant.

Montréal, 10 novembre 1897.

17-11-92 9i C. N. ARMSTRONG.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement fédéral, à sa prochaine session, en amendant l'acte pour changer le nom de "The Dominion Building & Loan Association," en celui de "The Dominion Permanent Loan Company.

Daté à Toronto, ce 17ième jour de novembre A. D., 189.

MACDONALD, BOLAND & THOMPSON
Solliciteurs des applicants.
24-11-9. Toronto.

Abonnez-Vous

—AU—

Journal...

"LE MANITOBA."

$1.00 par année.

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba*. L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

CLAVEAU

Maladie bien à craindre; elle fait des ravages plus considérables qu'aucune autre: elle a des effets aussi funestes sur les hommes; on prétend même, que comme la picotte, elle ne s'attrappe qu'une fois, et qu'elle peut s'inoculer.

On conseille, pour arrêter les progrès de cette maladie d'assommer les premiers animaux qui en sont attaqués, et de les enterrer profondément avec leur peau, tant la contagion de cette épidémie est redoutable. Avant d'avoir recours à un moyen aussi violent, la prudence veut que l'on constate la maladie.

On distingue deux sortes de claveau, l'un *bénin* et l'autre *malin*; ce dernier est confluant, c'est-à-dire, que les boutons sont petits, abondants et serrés les uns contre les autres; les symptômes en sont plus graves: l'éruption est incomplète, les boutons s'applatissent, se dessèchent, noircissent, sans contenir de pus; une morve épaisse découle des narines; la tête enfle, les yeux se ferment, la respiration devient pénible; les animaux en reviennent rarement.

Au premier symptôme de la maladie on doit séparer les bêtes qui en sont attaquées des autres; on place des baquets pleins d'eau, aiguisée de sel marin et de nitre dans laquelle on jette quelques poignées de farine de féverolles, ou de recoupes, avec un mélange d'avoine, de son gras, de soufre, afin de nourrir celles qui auront faim.

Si à la suite de la maladie, il survient des dépôts, le berger les, ouvrira, lorsqu'ils seront à maturité, et les pansera avec un mélange de térébenthine et de jaune d'œuf.

—Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le seul journal français de la Province et du Nord-Ouest, abonnement $1.00 par année payable d'avance.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement fédéral à sa prochaine session afin d'obtenir un acte changeant le nom de "The Federal Life Assurance Company of Ontario," en celui de "The Federal Life Assurance Company of Canada" ayant ses bureaux principaux à Hamilton Ont., avec plein pouvoir de transiger des assurances sur la vie dans la puissance du Canada et ailleurs, et investir leur agent dans toute province ou campagne où ils feront affaires, et que les directeurs jugeront àpropos.

Daté a Hamilton ce 2ième jour de décembre 1897.

THOS. C. HASLETT,
Solliciteur pour la Federal Life Assurance Company of Ontario.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 27 Déc. 1897.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli, "	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 60	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

FARINE.

Farine par 100 lbs, Manitoba XXXX	1 25
" Superieure XXXX	1 50
" National Baker	1 70
" Strong Baker	1 90
" Roller Process	2 10

FOIN.

Foin de prairie	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	8 00

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 65	à 0 75
Avoine, par minot	0 25	à 0 30
Orge "	0 20	à 0 25

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 20	à 0 25
Choux, par 100	1 50	à 2 50
Oignons, par minot	1 00	à 1 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 25 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	9 00
Charbon mou	4 25 à	0 00

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 15	à 0 20
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	à 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 28	à 0 30
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " " B.	54 00
" " " C.	44 00
" " " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00